



Casablanca le 13 juillet 2016

### **Démenti de Royal Air Maroc**

A la suite de la diffusion d'informations parues récemment dans la presse sur un classement des compagnies aériennes en matière d'indemnisation des clients en cas de retard ou annulation de vols, Royal Air Maroc tient à démentir catégoriquement ces informations.

En effet, les conclusions tirées par AirRefund se basent sur les réclamations parvenues à cette société privée. Or, celle-ci n'a reçu et traité qu'un échantillon de 10 réclamations de Royal Air Maroc. Ce qui ne pourrait nullement être représentatif du traitement réservé par la compagnie nationale à ces dossiers.

En outre, le classement en question porte sur 30 compagnies aériennes alors qu'il existe plus de 200 grandes compagnies aériennes.

Aussi, nous regrettons que des supports de presse aient diffusé ces informations basées sur des données tronquées.